



Envoyé en préfecture le 16/02/2021  
Reçu en préfecture le 16/02/2021  
Affiché le  
ID : 063-246300966-20210201-16\_2021-DE

## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n° 16- 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le PREMIER du mois de FEVRIER, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

### ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Madame DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	/
La Bourboule	Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	/
Le Mont-Dore	Madames, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Muroi	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	/
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbelex	Madame LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Monsieur VALETTE Henri

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 24 - Votants : 25

Pouvoirs : Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien

Absents/Excusés : Mesdames TARTIERE Catherine, EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, MANSANA Jocelyne, MABRU Michelle, Messieurs PERRON Jacques, CHANIER Jean-Luc, CONSTANTIN François, AURIACOMBE Stéphane, PERRON Roland,

Délégués suppléants assistant au conseil : Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

### OBJET : Modification Tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n° 92 / 2020 en date du 8 Octobre 2020 mettant à jour le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme en date du 24 Novembre 2020 ;

VU les avis favorables des Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme en date du 8 Décembre 2020 ;

Considérant le transfert des agents du SIVOM du PAYS DE BESSE CEZALLIER SANCY à la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs suivant à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 :

Envoyé en préfecture le 16/02/2021

Reçu en préfecture le 16/02/2021

Affiché le

ID : 063-246300966-20210201-16\_2021-DE

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	Dont	
				temps complet	temps non complet
Administratif	Attaché Territorial	A	2	2	
	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	
	Rédacteur Territorial	B	1	1	
	Adjoint Administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	
	Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	4	
	Adjoint Administratif	C	4	4	
Animation	Adjoint d'Animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
	Adjoint d'Animation	C	2	1	1
Culture	Adjoint du Patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
	Adjoint du Patrimoine	C	4	3	1
Social	Agent social	C	4	0	4
	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	0	7
Médico-Social	Infirmier en soins généraux Hors classe	A	1	1	
	Infirmier en soins généraux	A	1	1	
	Auxiliaire de soins principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	4	
	Auxiliaire de soins principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Technique	Technicien Territorial	B	1	1	
	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
	Adjoint Technique	C	8	8	
<b>EMPLOIS</b>		<b>Catégorie</b>	<b>Effectif</b>	<b>Quotité</b>	<b>Motif du contrat</b>
Chargé de Mission Direction Pôle de Lecture Public		A	1	35 / 35èmes	CDI
Chargé de mission Développement et Communication		A	1	35 / 35èmes	CDD
Chargé de mission Coordinateur Pôle Pleine Nature Grand Sancy		B	1	35 / 35èmes	CDD

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil communautaire :

- DECIDE d'adopter le tableau des effectifs modifié tel que présenté ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 du Budget Principal 2021 et de ses Budgets Annexes.

Ainsi fait et délibéré,  
 Les Jour, Mois, An que sus dit  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie conforme  
 Le Président,  
 Lionel GAY